Site classé

N° 14126

Caen

Cèdre du Liban

Situation

Le site se trouve dans le centre-ville de Caen entre le Château ducal et l'Abbaye aux Dames. A partir du château, il faut prendre la rue Montoir-Poissonnerie puis la rue des Chanoines, le cèdre se situe dans un petit square, sur la droite, à environ 100 m de l'Abbaye aux Dames.

DREAL/P. Galineau

Le cèdre actuel au fond du square

Typologie
Arbre isolé

Commune concernée
Caen

Surface
0 ha

Date de classement
Arrêté du 22 avril 1941

Histoire

Le cèdre du Liban, classé en 1941, était situé au 26 de la rue des Chanoines. Sa protection visait à préserver un monument naturel remarquable ; ses frondaisons étalées dépassait alors largement les bâtisses situées à proximité. Il fut détruit lors des bombardements de Caen, en 1944. Preuve de l'attachement des habitants du quartier à leur arbre, un nouveau cèdre est planté à la reconstruction de la rue des Chanoines.

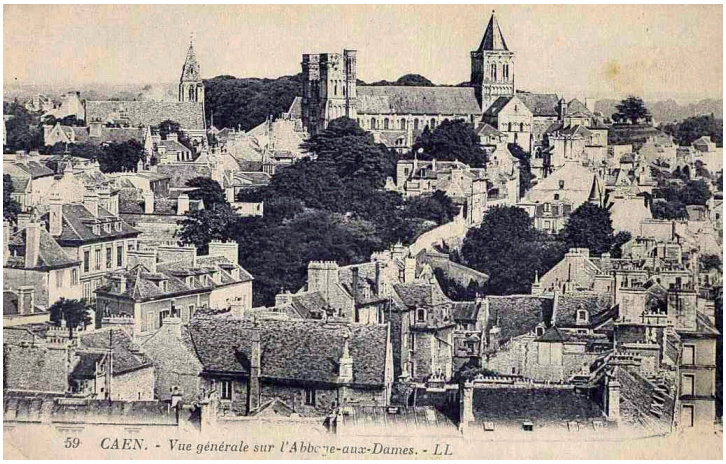

Archives du Calvados

Le quartier de l'Abbaye-aux-Dames au début du XXe siècle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie

Le site

A l'angle de la rue des Chanoines et de la rue Haute, le cèdre que l'on découvre aujourd'hui, au fond de ce petit square de quartier, est un bel arbre âgé d'environ 50 ans et de 15 m de haut. De dimensions modestes, le square est enchâssé dans de petits immeubles de la reconstruction entourés de jardins. Son aspect n'offre rien de particulièrement remarquable. La petite pelouse centrale est ceinturée d'allées bituminées et peu de plantations l'ornent à l'exception du cèdre qui côtoie un if d'une dizaine de mètres de haut et d'un prunus à l'entrée. Le square, en terre-plein, domine la ville et ménage des vues sur les toits du bâti de la reconstruction du quartier du port et de l'îlot Saint-Jean. Rue des Chanoines, c'est la seule « fenêtre » vers la ville en contre-bas. De son entrée, on a une assez belle vue sur les tours de l'église de la Sainte-Trinité, abbatiale de l'Abbaye aux Dames.

Devenir du site

Le cèdre, objet du classement, a péri en 1944 et son remplacement les années qui suivirent par un arbre du même genre fait du jeune sujet le successeur légitime de l'ancêtre disparu. Il ne demande qu'à croître en force et en hauteur en contemplant la ville qui s'étend à ses pieds.

DREAL/P. Galineau

Le cèdre actuel

Date de parution : septembre 2013
DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP
10 boulevard du général Vanier CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87
courriel :
DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).